

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 3 avril 2012 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy  
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne  
Siège no 6

Est absent : Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Vickie Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2012-04-83**

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en modifiant l'ordre de présentation comme suit : ajouter le point 4.1 et 4.2 ainsi que le point 11 sera traité aussitôt l'arrivée du comptable. Le point autres items : 24 reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS

**LÉGISLATION**

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE
  - 4.1 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE BOISÉS
  - 4.2 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA RÉGION

5. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE
6. LETTRE CONTRIBUABLE : ANNULATION EFFET DE LA RÉOLUTION
7. PÉTITION MÉDECIN
8. FÉLICITAIONS GAZON MERCIER INC

#### FINANCES

9. COMPTES DU MOIS
10. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MARS 2012
11. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE ET VACHON
12. FABRIQUE ST-HONORÉ : DEMANDE DE BALAYAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

#### TRAVAUX PUBLICS

13. RECHERCHE DE PRIX :
  - 13.1 BALAYAGE DE RUES
  - 13.2 NIVELEUSE
  - 13.3 ABAT-POUSSIÈRE
  - 13.4 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE
  - 13.5 FOURNITURE SUR DEMANDE EN VRAC
14. CHOIX DES CRITÈRES DE SÉLECTION ET PONDÉRATION POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE JOBIN
15. CERTIFICAT D'AUTORISATION ROUTE 269 – RÉALISATION DE TRAVAUX ÉGOUTS

#### LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. TERRAIN SOCCER : FORMATION D'UN COMITÉ
17. CHOIX DE CANDIDATE MÉRITANTE POUR VISION FEMME ENGAGÉE
18. VENTE DE GARAGE

## PERSONNEL

19. CHOIX DE CANDIDAT POUR LE COURS (OTUND) DU PROGRAMME DE QUALIFICATION EAU POTABLE
20. FORMATION (ÉLUS ET GESTIONNAIRES) DE LA FQM
21. EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COLS BLEUS) : HORAIRE-VACANCES 2012
22. RAPPORTS :
  - 22.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
  - 22.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
23. CORRESPONDANCE
24. AUTRES ITEMS
  - FACTURE DLC
  - DÉBROUSAILLAGE
  - VENTE DE TERRAIN
  - DEMANDE DE SERVICE (REMLISSAGE DE PISCINE)
  -
- 
25. PÉRIODE DE QUESTIONS
26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2012**

**2012-04-84**

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2012;

**En conséquence**, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

N.B. La résolution portant le numéro 2012-03-72 (gaz de schiste) sera distribuée aux ministres comme les autres municipalités.

### **4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Luc Poulin afin d'adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

#### **4.1 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE BOISÉS DE LA BEAUCE**

**2012-04-85**

**Considérant** que l'économie forestière de la Chaudière-Appalaches se fonde principalement sur la petite forêt privée ;

Considérant que l'intendance de cette forêt repose sur une multitude de propriétaires de petites superficies, qui sont très actifs sur leurs lots, tant en production de bois qu'en aménagement de leurs boisés, ou en production acéricole ;

Considérant que leur force de travail, en Beauce-Etchemins, équivaut à 800 emplis/année et que cela contribue à maintenir un excellent bassin de main-d'œuvre forestière dans un contexte de pénurie provinciale ;

Considérant que les propriétaires de boisés investissent chaque année des millions de dollars en achats de biens et services dans les communautés rurales ;

Considérant que les propriétaires de boisés disposent d'un parc d'équipements forestiers imposant, estimé à plus de 150 millions de dollars ;

Considérant que l'industrie de la transformation du bois représente 12 000 emplois manufacturiers dans la Chaudière-Appalaches, dont 4 000 en Beauce, directement liés à l'approvisionnement en bois en provenance de la forêt privée ;

Considérant qu'à de multiples occasions ces dernières années, les autorités du ministère ont reconnu l'efficacité du modèle beauceron de gestion de la forêt privée ;

Considérant que les budgets des programmes provinciaux d'aménagement forestier ne répondent pas à la demande des propriétaires de boisés de la Beauce ;

Considérant que la nouvelle orientation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, notamment dans la décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, pénalise la majorité des propriétaires de boisés de la région en limitant sérieusement leur accès aux programmes d'aide à l'aménagement des boisés, ce qui contribuera à les désintéresser au point d'abandonner les travaux d'aménagement et la production de bois ;

Considérant les conséquences négatives de cette décision pour l'économie des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches, qui résulteront de la démotivation des propriétaires de boisés ;

Considérant que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a dénoncé la décision 19, et que la Fédération des producteurs de bois du Québec a refusé de donner son accord à cette décision qui, de ce fait, n'a pas obtenu le consensus souhaité ;

Considérant que tous les propriétaires de boisés doivent avoir un accès équitable aux programmes d'aménagement via le conseiller forestier de leur choix, ce qui permet d'assurer une saine concurrence dans les services d'aménagement ;

Attendu que les 11 000 propriétaires de boisés du Plan conjoint de la Beauce sont représentés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce ;

Attendu qu'un nombre significatif de ces propriétaires de boisés sont des contribuables de notre municipalité ;

Attendu l'apport considérable des boisés privés dans l'assiette fiscale des municipalités ;

Sur proposition de monsieur Alain Champagne, appuyé de madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, a résolu d'appuyer l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et exige du ministère des Ressources naturelles et de la Faune la révision de la décision 19, imposée aux propriétaires de boisés lors du Rendez-vous de la forêt privée ; demande que les propriétaires de boisés aient un accès équitable aux fonds publics réservés à l'aménagement des forêts privés, via le conseiller forestier de leur choix ; demande que les conseillers forestiers soient reconnus sur la base de leur performance économique sur le terrain, et non pas en fonction de leur nature corporative, qu'il s'agisse d'un syndicat de producteurs (l'Association), d'un groupement forestier ou de tout autre conseiller forestier ; demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'offrir aux propriétaires de la forêt privée de véritables outils leur permettant d'agir collectivement comme levier économique dans leurs communautés rurales.

#### **4.2 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA RÉGION**

Madame Marie-Claude Bilodeau, présidente de l'association, présente les services à domicile auprès des personnes âgées.

#### **5. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**2012-04-86**

**Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème du sentiment de sécurité, et qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important!;

**Considérant** que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne à être attentive à son intérieur de même qu'à celui de celles et ceux qui l'entourent **en épaulant, en écoutant et en respectant**; il

fait aussi voir que ces gestes jouent un rôle primordiale dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

**Considérant** que les actions favorisant le sentiment de sécurité relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant** que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne a) en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils que les sensibiliseront au rôle déterminant du sentiment de sécurité pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné; b) en lisant la proclamation, en la signant et en la retournant à l'ACSM-CA par télécopieur au 418-835-1850.

**Par conséquent**, je monsieur Herman Bolduc, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012 Semaine de la santé mentale dans la ville de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que *À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important!*

## **6. LETTRE CONTRIBUABLE**

**2012-04-87**

**Considérant** que le contribuable du 440, rue Bellegarde a fait parvenir une lettre au bureau municipal refusant toujours de payer la facture de la firme Génivar (égout pluvial) ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Luc Champagne et résolu unanimement des conseillers présents de faire parvenir à ce contribuable, par courrier recommandé, une lettre le mettant en demeure de payer son compte sinon des recours légaux seront entrepris.

## **7. PÉTITION MÉDECIN**

**Considérant** que notre clinique médicale offre des services seulement une après-midi par semaine de 13 à 15 heures.

**Considérant** que la population de Saint-Honoré-de-Shenley se déplace sur tout le territoire Beauce-Sartigan et Robert Cliche pour bénéficier de service ponctuel et ce sans suivi.

**En conséquence** une pétition circulera dans notre Municipalité pour demander au CSSS de Beauce et au Ministère de la Santé, d'accéder au désir de la population de Saint-Honoré-de-Shenley de bénéficier des services d'un ou de plusieurs médecins dans les plus brefs délais.

## **8. FÉLICITATIONS GAZON MERCIER INC.**

Monsieur le maire offre des félicitations en son nom et au nom des conseillers à Gazon Mercier inc. pour leur nomination comme finaliste pour le Jarret Entreprise agricole .

## **9. COMPTES DU MOIS**

**2012-04-88**

Les comptes du mois de mars 2012 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de février 2012 au montant de 110 721.73 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 53 046.65\$, les comptes à payer représentent 32 073.12\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 15 601.96 \$.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

### **Article 961**

Je, soussignée, Vickie Poirier, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2012 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2012-04-89.

---

Vickie Poirier, D. G.- Sec.-Trés.

## **10. REMISE: RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MARS 2012**

La Directrice générale/Secrétaire-Trésorière dépose les états financiers (rapport budgétaire) et le rapport d'investissement de la municipalité à la fin du mois de mars 2012.

## **11. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE ET VACHON**

**2012-04-89**

Considérant que monsieur Jean-Guy Deblois, vérificateur externe présente et répond aux questions des élus sur les états financiers 2011 et les notes afférentes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers de l'année 2011 tel que présentés et expliqués aux élus et à la population.

## **12. FABRIQUE ST-HONORÉ : DEMANDE DE BALAYAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

**2012-04-90** **Considérant** que la Fabrique St-Honoré demande à la municipalité de défrayer les coûts de balayage des aires de stationnement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de défrayer les coûts de balayage des aires de stationnement de la fabrique St-Honoré pour l'année 2012.

### **13. RECHERCHE DE PRIX :**

#### **13.1 BALAYAGE DE RUES**

**2012-04-91** **Considérant** que chaque printemps la Municipalité embauche une compagnie pour le balayage des rues;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de retenir les services du «vacuum truck» et balayage des Entreprises SC Classique pour l'entretien des rues avec bordures ainsi que la rue principale, au coût de 120.\$, taxes en sus, et transport inclus et de retenir les services de Dany Champagne pour l'entretien de balayage de la rue Ennis, rang 9, et la piste vélo pédestre au coût de 115.\$, taxes en sus.

#### **13.2 NIVELEUSE**

**2012-04-92** **considérant** qu'une recherche de prix fut effectuée auprès de trois compagnies pour la location d'une niveleuse ;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu des conseillers présents de retenir les services de la niveleuse Champion, modèle 720A-VHP, année 1993 de la compagnie Pavage Sartigan Ltée au taux horaire de cent trois dollars (103.\$) l'heure, taxes en sus.

#### **13.3 ABAT-POUSSIÈRE**

**2012-04-93** **Considérant** que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs de gravier de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par, monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accorder à Transport Adrien Roy et Filles, l'exécution d'épandage d'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2012 au coût 0.326\$ du litre.

#### **13.4 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

**2012-04-94** **considérant** comme chaque année, la municipalité a des travaux de rapiéçage et de pavage à faire effectuer ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Quirion,

appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal. L'ouverture publique desdites soumissions aura lieu le 26 avril à 13h.

### **13.5 FOURNITURE SUR DEMANDE EN VRAC**

**2012-04-95**

**Considérant** que les membres du conseil désirent procéder à la remise en état des rangs de gravier de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les procédures à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture sur demande de matériel en vrac auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le 26 avril 2012 à 13 h.

### **14 CHOIX DES CRITÈRES DE SÉLECTION ET PONDÉRATION POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE JOBIN**

**2012-04-96**

**Considérant** que pour l'invitation pondérée pour la surveillance des travaux et la gestion d'appel d'offre pour le contrôle de la qualité de la rue Jobin et du ruisseau Foley, que le comité de sélection a besoin d'un minimum de quatre critères dans le but de procéder à l'évaluation des soumissions.

**Considérant** qu'il a été remis aux conseillers une liste de critères de sélection dans le but de les aider dans leur choix.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soient retenus comme critères de sélection :

- 1- L'expérience du soumissionnaire (maximum 25 points)
- 2- L'expérience du chargé de projet (maximum 25 point)
- 3- L'expertise pertinente des autres membres de l'équipe assignés au projet (maximum 25 point)
- 4- Compréhension du mandat ( maximum 25 points)

### **15 CERTIFICAT D'AUTORISATION ROUTE 269 – RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL**

**2012-04-97**

**Considérant** que SNC Lavalin a été mandaté par le Ministère des Transports afin de réaliser une demande de certification d'autorisation en vertu de l'article 32 pour le réaménagement de la Route 269, incluant des travaux d'égout pluvial à Saint-Honoré-de-Shenley.

**En conséquence**, il est résolu par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer par la présente que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32.

### **16 TERRAIN SOCCER : FORMATION D'UN COMITÉ**

2012-04-98

**Considérant** que le conseil aménage un terrain de soccer ;

**Considérant** qu'il y a eu une rencontre avec le comité des Loisirs et lors de cette rencontre il a été convenu de former un comité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer sur ce comité : messieurs Herman Bolduc, Luc Poulin, Éric Lapointe et Xavier Schleifer.

### **17 CHOIX DE CANDIDATE MÉRITANTE POUR VISION FEMME ENGAGÉE**

Ce sujet est reporté après la fermeture de la réunion.

### **18. VENTE DE GARAGE**

2012-04-99

Il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'organiser une vente de garage municipale autorisant tous les contribuables à participer; aucun permis n'est exigé pour cet événement; les dates fixées sont le 9 et 10 juin, en cas de pluie cet activité sera reporté le 16 et 17 juin.

### **19. CHOIX DE CANDIDAT POUR LE COURS (OTNUD) DU PROGRAMME DE QUALIFICATION EAU POTABLE**

Considérant que les employés sont à l'emploi de la municipalité seulement depuis janvier dernier. Les membres du conseil décident d'attendre à plus tard pour cette formation.

### **20. FORMATION (ÉLUS ET GESTIONNAIRS) DE LA FQM**

Aucun élu n'est intéressé par cette formation.

### **21. EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COLS BLEUS) : HORAIRE – VACANCES 2012**

L'horaire de vacances des employés (cols bleus) a été déposé aux élus. Ces derniers en prennent connaissance et une décision sera prise à la prochaine réunion.

### **22. RAPPORTS :**

#### **22.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire résume les principaux points discutés à la réunion mensuelle.

#### **22.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Le délégué fait un résumé de cette rencontre.

### **23 CORRESPONDANCE**

Madame Vickie Poirier, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de mars 2012. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

### **LETTRE # 17 : POLYVANTE BÉLANGER**

DES FÉLICITATIONS SONT ADRESSÉES À MADAME MARIE-KLAUDE DULAC POUR REPRÉSENTER SON ÉCOLE ET SA COMMUNAUTÉ À LA PÉRIODE DE QUESTION À LA CHAMPBRE DES COMMUNES.

### **24 AUTRES ITEMS**

#### **24.1 POMPE POUR LAVEUSE À PRESSION**

**2012-04-100** **Considérant** que l'inspecteur municipal a fait mention que la pompe de la laveuse à pression est défectueuse et ce dernier a pris des informations auprès d'un fournisseur et de la compagnie à savoir le coût de la réparation et le coût d'un achat;

**En conséquence**, après discussion, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une pompe neuve au coût de 1 100.\$ les taxes en sus.

#### **24.2 FACTURE CONSTRUCTION DLC**

**2012-04-101** **Considérant** qu'il y a eu des travaux d'effectuer à la caserne d'incendie (mésaline intérieure) résolution 2012-02-50;

**Considérant** qu'il y a eu des ajouts supplémentaires à l'exécution dans ce travail;

**Considérant** que le coût de la soumission était de 8 696.50\$ et avec les ajouts la facture se chiffre au montant de 9 594.44\$, taxes en sus;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les ajouts à la facture totale.

#### **24.3 VENTE DE TERRAIN**

**2012-04-102** **Considérant** que madame Vicky Drouin et monsieur Hugo Jacques désirent acquérir le terrain numéro 4 portant l'adresse civique 425 rue Pelchat à Saint-Honoré-de-Shenley.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la vente du terrain et signer le contrat de vente

### **25 PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

### **26 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2012-04-103** Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 22 h 20.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIN